

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (incendie), **séance du 21 avril 2021**, tenue par visioconférence et sans public à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschailons-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Jean-Louis Bélisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Éric Dupont, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Sylvère	M. Adrien Pellerin, maire

et tous formant quorum

N'est pas représentée :
Sainte-Françoise

Assistent également à cette séance :
M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Sébastien Demers, directeur incendie par intérim
M. Guy Lemieux, préventionniste
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Mario Lyonnais souhaite la bienvenue à tous et Mme Élisabeth Bélanger prend les présences.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19h35 et est enregistrée.

3. SÉANCE SANS PUBLIC ET VISIOCONFÉRENCE

RÉSOLUTION # 2021-04-81

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que cet état d'urgence a été prolongé successivement par les décrets # 222-2020, # 388-2020, # 418-2020, # 460-2020, # 478-2020, # 483-2020, # 501-2020, # 509-2020, # 531-2020, # 544-2020, # 572-2020, # 593-2020, # 630-2020, # 667-2020, # 690-2020, # 717-2020, # 807-2020, # 811-2020, # 814-2020, # 815-2020, # 818-2020, # 845-2020, # 895-2020, # 917-2020, # 925-2020, # 948-2020, # 965-2020, # 1000-2020, # 1023-2020, # 1051-2020, # 1094-2020, # 1113-2020, # 1150-2020, # 1168-2020, # 1210-2020, # 1242-2020, # 1308-2020, # 1351-2020, # 1418-2020, # 1420-2020, # 1-2021, # 3-2021, # 31-2021, # 59-2021, # 89-2021, # 102-2021, # 124-2021, # 141-2021, # 176-2021, # 204-2021, # 243-2021, # 291-2021, # 489-2021, # 525-2021 et # 555-2021 jusqu'au 23 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permettait au conseil de siéger à huis clos et qui autorisait les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté a été modifié par l'arrêté 2020-029 (26 avril 2020) et qu'il se lit maintenant comme suit :

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

QUE lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquentement et de préserver le caractère secret du vote;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du personnel requis, que la présente séance soit tenue sans public (plutôt qu'à huis clos) et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel arrêté oblige la publication d'un verbatim, de l'enregistrement audio, ou de l'enregistrement vidéo des délibérations;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et le personnel requis puissent y participer par voie de visioconférence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'enregistrement de la visioconférence soit déposé sur le site Internet de la MRC pour la période d'urgence sanitaire.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

RÉSOLUTION # 2021-04-82

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté ou tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. SÉANCE SANS PUBLIC ET VISIOCONFÉRENCE
4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2021
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES – SSIRMRCB
 - 7.1 Liste des encaissements et déboursés
 - 7.2 Listes des comptes à payer
 - 7.3 Suivi du budget au 31 mars 2021
8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE
 - 8.1 Possibilité collecte de fond - Marche pour les Grands Brûlés
 - 8.2 Prévention résidentielle
 - 8.3 Camp 911
9. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM
 - 9.1 Suivi des interventions
 - 9.2 Suivi révision du schéma de couverture de risques incendie
 - 9.3 Assurances équipements
 - 9.4 Communications radios – Fin du dossier
 - 9.5 Départ du DRAGO
 - 9.6 Feux verts clignotants
 - 9.7 Tests annuels des camions
 - 9.8 Entretien bunkers
10. SÉCURITÉ CIVILE
 - 10.1 Achat du logiciel de système d'alerte à la population
11. RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1 Protocole d'entente entre les pompiers du SSIRMRCB et la MRC de Bécancour pour 2021 à 2025
12. AFFAIRES NOUVELLES
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2021

SUIVI :

Point 9.3 Factures à recevoir, le dossier est en cours avec Me Beauregard.

RÉSOLUTION # 2021-04-83

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 17 février 2021 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

6. CORRESPONDANCE

1. 2021-02-25. Rappel de production du rapport d'activité annuel incendie. M. Sébastien Demers confirme que tous les documents ont été envoyés.

7. FINANCES – SSIRMRCB

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

7.1 Liste des encaissements et déboursés

Les membres du conseil ont reçu un rapport détaillé démontrant l'état des revenus et des dépenses couvrant la période du 11 février au 14 avril 2021, s'établissant comme suit :

La liste de l'ensemble des revenus pour la période représente un montant de 310 565.72 \$;

La liste de l'ensemble des dépenses pour la période représente un montant de 277 129.57 \$.

M. Béliveau souligne la belle participation de 55 pompiers à la formation théorique de Ferme Médic, sauvetage en milieu agricole. M. Demers informe qu'il existe une suite à cette formation, sous forme de pratique.

7.2 Listes des comptes à payer

RÉSOLUTION # 2021-04-84

CONSIDÉRANT le règlement no.335 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER d'autoriser le secrétaire-trésorier et/ou directeur incendie à effectuer le paiement des factures dues au 21 avril 2021, ainsi qu'il suit :

DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
2021-03-12	Priorité StraTJ	Fin du mandat sécurité civile, formations et impression de PMU supplémentaires	37 055.30 \$
2021-03-25	Protection incendie CFS	Inspection annuelle des facials	4 311.81 \$
Total			41 367.11 \$

7.3 Suivi du budget au 31 mars 2021

Le budget est épuisé à 34.5% et il est représentatif des prévisions.

8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE

8.1 Possibilité collecte de fonds - Marche pour les Grands Brûlés

M. Lemieux explique le déroulement de cette activité qui soutient la cause des Grands Brûlés et qui sera bénéfique pour le moral des pompiers. Ce sera un événement rassembleur sans rassemblement.

M. Éric Dupont trouve que c'est une excellente idée et il informe les maires que la municipalité a défrayé le coût d'un logo rétroéclairé pour la caserne de Saint-Pierre Les Becquets. Au départ les pompiers ont cotisé personnellement. La municipalité de Lemieux et Sainte-Marie de Blandford ont défrayé le coût pour le même type d'affiche pour la caserne 12, en parts égales. M. Dupont met au défi les municipalités de participer à cette levée de fond.

M. Lemieux dit que l'objectif est d'amasser 1200\$ et que le trajet pour la marche représente 120 km, toutes les municipalités seront faites. Les pompiers seront invités à faire un don pour la cause également. Les dons en ligne seront favorisés, mais il est possible que des dons soient faits au long du parcours, une chaudière avec une rallonge, pour respecter le 2 mètres, est prévue pour recueillir l'argent s'il y a lieu. Étant donné qu'une autorisation du ministère des Transports du Québec est requise, les municipalités devront fournir une résolution acceptant la tenue de cette activité, le modèle de résolution sera envoyé d'ici peu pour les conseils municipaux de mai.

RÉSOLUTION #2021-04-85

Autorisation pour une marche pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour autorise la tenue de l'activité d'une marche faite par les pompiers du SSIRMRCB, pour une collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés, à la fin mai ou au plus tard le 6 juin 2021 si les conditions le permettent;

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Lemieux soit nommé responsable de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera sur 2 jours;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

CONSIDÉRANT QUE les marcheurs seront accompagnés d'un camion avec gyrophares pour la protection et la visibilité des marcheurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour possède une assurance en responsabilités civiles qui couvre cette activité;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera dans les rues/routes des municipalités desservies par le SSIRMRCB qui auront accepté, par résolution, la tenue de cette activité dans leur municipalité;

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la MRC de Bécancour autorise la tenue de l'activité de marche pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brulés dans les municipalités desservies par le SSIRMRCB, que les pompiers soient accompagnés d'un camion avec gyrophares et que M. Guy Lemieux soit responsable de l'activité qui se tiendra vers la fin mai ou au plus tard le 6 juin 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE l'activité se déroulera dans les municipalités qui auront accepté, par résolution, la tenue de l'activité dans leurs rues/routes.

8.2 Prévention résidentielle

La prévention résidentielle est prévue pour les municipalités de Manseau et St-Sylvère cet été. Les mêmes conditions sanitaires s'appliqueront. M. Lemieux dit que la prévention en présence est la plus efficace pour la protection des citoyens. Les demandes d'auto-inspection représentent beaucoup de lacunes, on ne peut s'assurer que les détecteurs de fumée sont fonctionnels. Ce sera la 1re visite dans la municipalité de St-Sylvère, il y aura plus d'informations à donner aux citoyens (nouveau service incendie, réglementation sur les permis de brulage).

M. Pellerin demande d'avoir une publication pour informer les citoyens de St-Sylvère, pour le journal local et le panneau d'affichage. M. Lemieux répond que c'était prévu et qu'il acheminera les documents.

RÉSOLUTION #2021-04-86 Prévention résidentielle été 2021

CONSIDÉRANT QUE la prévention résidentielle est prévue pour les municipalités de Manseau et St-Sylvère pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées à la lettre;

CONSIDÉRANT QU'UN avis écrit du ministère de la Sécurité publique, permettant les visites de prévention incendie, est demandé;

CONSIDÉRANT QUE si les mesures sanitaires ne le permettent pas, la prévention sera remise à plus tard;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE les visites de prévention résidentielle soient faites en respectant les mesures sanitaires en vigueur et que le ministère donne un avis favorable, par écrit, le permettant.

8.3 Camp 911

M. Lemieux dit qu'en raison de la reprise des camps de jour, il serait possible de faire le Camp 911 cette année. Le camp se déroulerait à la caserne de Deschaillons et le nombre de candidats serait de 10 au lieu de 12 pour respecter la distanciation.

Il n'y a pas de mise à feu de prévue dans le cadre du Camp 911 afin d'éviter les rassemblements.

M. St-Pierre demande si on peut tenir ce type de camp en raison des consignes sanitaires. M. Béliveau suggère de vérifier avec le CIUSSS pour avoir les détails des contraintes applicables.

M. Lemieux dit que si les consignes deviennent difficilement applicables, il va annuler l'activité. Un budget de 3 500\$ est prévu pour le Camp 911.

RÉSOLUTION #2021-04-87 Camp 911, été 2021

CONSIDÉRANT QUE le camp 911 pourrait avoir lieu cet été si les consignes sanitaires le permettent;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

CONSIDÉRANT QUE 10 candidats au lieu de 12 pourraient participer;

CONSIDÉRANT QU'aucun candidat d'une région plus touchée par les mesures sanitaires que la région du Centre-du-Québec ne pourra être accepté;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le camp 911 puisse avoir lieu si les consignes sanitaires le permettent, qu'il y aura 10 candidats maximum et que ces derniers ne pourront venir d'une région plus touchée par les mesures sanitaires que le Centre-du-Québec.

9. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM

9.1 Suivi des interventions

M. Demers présente la liste des interventions survenues entre le 11 février et le 14 avril 2021.

M. Jean-Louis Bélisle trouve qu'il y a plusieurs feux de bâtiments et il aimerait savoir s'il y a eu beaucoup de dommages. M. Demers apporte des précisions sur les feux et explique que les interventions se sont très bien déroulées. M. Simon Brunelle félicite le travail des pompiers pour le feu de garage à Ste-Cécile de Lévrard et le citoyen qui est allé réveiller les propriétaires.

Mme Julie Pressé souligne aussi le travail des pompiers pour un feu de cheminée de par leur professionnalisme et le réconfort apporté à la famille.

M. Christian Baril demande pourquoi les numéros d'intervention ne sont pas séquentiels ? M. Demers explique que les cartes d'appels de natures administratives (ex. urgence municipale, pratiques) ne sont pas mises dans la liste des interventions, ce qui explique que les numéros ne se suivent pas.

M. Guy St-Pierre demande pourquoi on nomme le code d'appel « 12 – Véhicule motorisé et ferroviaire » pour un feu de véhicule, ce n'est pas un train, c'est un véhicule routier. M. Demers répond que c'est la nomenclature des codes de répartitions.

9.2 Suivi révision du schéma de couverture de risques incendie

M. Demers informe les maires qu'il a reçu toutes les résolutions des municipalités pour l'adoption du schéma révisé en début de semaine. La prochaine étape sera la résolution à la MRC de Bécancour en mai prochain. Par la suite, il y aura une consultation publique, ensuite le suivi des commentaires avant l'envoi au ministre pour approbation.

9.3 Assurances équipements

Mme Valérie Lejeune a contacté M. Demers concernant les assurances des équipements incendie, une portion des équipements n'étaient pas assurés. Un inventaire a été fait, par caserne, et la liste a été envoyée à Mme Lejeune pour le suivi aux assurances.

9.4 Communications radio – Fin du dossier

Le dossier de communications est pratiquement complété. Tout est installé, il reste des tests à faire et quelques ajustements. Les tests de couverture sur le territoire se feront dans les prochains jours, par les pompiers, lors des pratiques.

9.5 Départ du DRAGO

L'entente de prêt s'est terminée le 31 mars dernier. Les conclusions seront apportées lors d'une rencontre avec les officiers. Le coût d'un camion de ce type est d'environ 800 000\$. Une lettre de remerciement sera envoyée à la compagnie.

**RÉSOLUTION #2021-04-88
Lettre de remerciement à la compagnie DRAGO-ISI**

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB a apprécié le prêt du camion DRAGO pour la période de septembre 2020 au 31 mars 2021 et ce, sans frais.

CONSIDÉRANT QU'UNE lettre sera envoyée à la compagnie DRAGO-ISI, pour les remercier d'avoir mis à la disposition du SSIRMRCB leur produit sur cette longue période;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QU'une lettre de remerciement soit envoyée à la compagnie DRAGO-ISI pour le prêt du camion.

9.6 Feux verts clignotants

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

M. Demers explique que le règlement est entré en vigueur le 1^{er} avril dernier. Les frais de formation à l'ENPQ sont de 90.05\$/candidat pour un cours de 3 heures qui se fait en ligne. Il y a 16 pompiers de prévus au budget pour cette formation. À ce jour, il y a 10 pompiers à former. Il reste 19 feux verts de disponibles au bureau qui avaient été remis gratuitement lors du début du projet pilote en 2015. Le coût d'un feu vert est d'environ 100 \$ à 150 \$.

**RÉSOLUTION #2021-04-89
Autorisation d'utilisation des feux verts clignotants**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur le feu vert clignotant est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour autorise les pompiers du SSIRMRCB à utiliser le feu vert clignotant selon les termes établis par la Société de l'assurance automobile du Québec et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie du SSIRMRCB soit mandaté à signer les documents requis demandés par la Société de l'assurance automobile du Québec

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie soit nommé responsable de recommander les pompiers pouvant utiliser le feu vert clignotant;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la MRC de Bécancour autorise les pompiers du SSIRMRCB à utiliser le feu vert clignotant selon les règles établies.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le directeur incendie du SSIRMRCB soit nommé responsable à signer les documents requis et à recommander les pompiers pour l'utilisation du feu vert clignotant.

9.7 Tests annuels des camions

Deux demandes de prix ont été faites pour les tests annuels des camions.

Nom du fournisseur	Prix avec taxes
L'Arsenal (Thibault et associés)	3 845.91\$
Aréo-Feu	4 997.39\$

**RÉSOLUTION #2021-04-90
Tests annuels des camions incendie**

CONSIDÉRANT le SSIRMRCB a fait 2 demandes de prix aux compagnies suivantes : L'Arsenal (division Thibault et associés) et Aréo-Feu ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie l'Arsenal (division Thibault et associés) offre ses services au montant de 3 845.91 \$ taxes incluses en comparaison avec 4 997.39 \$ taxes incluses pour Aréo-Feu;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la compagnie l'Arsenal (division Thibault et associés) soit mandatée pour faire les tests annuels des camions du SSIRMRCB pour le montant de 3 845.91 \$ taxes incluses;

9.8 Entretien bunkers

Le SSIRMRCB a une entente de coût pour les entretiens annuels des habits de combat. Présentement le coût est de 119\$ par habit et l'entente se termine à la fin juin, par la suite le coût sera majoré de 17\$ par habit soit 136\$ plus les taxes. Il y a 51 bunkers à entretenir.

**RÉSOLUTION #2021-04-91
Entretien annuel des habits de combat**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien pour les habits de combat avec la compagnie L'Arsenal se termine en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le prix est de 119\$ plus taxes et qu'il sera majoré à 136\$ plus taxes à partir de juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB a 51 habits de combat à entretenir pour 2021;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*)**

CONSIDÉRANT QUE M. Demers recommande de faire l'entretien en mai plutôt qu'en août 2021;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE l'entretien annuel des habits de combat soit devancé en mai afin de se prémunir de l'augmentation de prix prévue en juillet 2021.

10. SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Achat du logiciel de système d'alerte à la population

**RÉSOLUTION #2021-04-92
Achat du logiciel de système d'alerte à la population**

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité civile a recommandé de procéder à l'évaluation des différents fournisseurs de systèmes d'alerte et de notifications de masse;

CONSIDÉRANT QUE le comité a mandaté les 11 directions générales du regroupement régional en sécurité civile de la MRC de Bécancour accompagné par M. Sébastien Demers afin de comparer différents systèmes d'alerte et de notifications de masse;

CONSIDÉRANT QU'il a été discuté au comité de sécurité civile et que le choix s'est arrêté sur CITAM;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB fera l'achat du logiciel de CITAM;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition et le 1^{er} frais annuel sera partagé entre les 11 municipalités en parts égales pour 2021;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels récurrents seront, par la suite, à même le budget du SSIRMRCB et seront répartis par la quote-part;

CONSIDÉRANT QUE les communications faites avec le système d'alerte à la population et l'assistance 24/7 seront facturées directement aux municipalités sous le principe d'utilisateurs/payeurs, et ce dès la première année de mise en place ;

CONSIDÉRANT QUE le coût est évalué à 16 234\$ pour l'acquisition et à 1 112\$ pour les frais annuels;

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le SSIRMRCB fait l'acquisition du système d'alerte et de notifications de masse de CITAM, que la facturation soit faite en parts égales pour les 11 municipalités participantes et que les frais annuels subséquents soient répartis selon la quote-part.

Les communications faites avec le système d'alerte à la population et l'assistance 24/7 seront facturées directement aux municipalités sous le principe d'utilisateurs/payeurs, et ce dès la première année de mise en place.

CITAM ait accès aux coordonnées des citoyens afin de les entrer dans la base de données.

11. RESSOURCES HUMAINES

M. Demers informe le conseil des maires qu'il y a eu 2 démissions de pompiers, Lucas Neault à la caserne de Fortierville (déménagé à Victoriaville) et Martin Beaulieu (déménagé à Fermont) de la caserne de Manseau.

11.1 Protocole d'entente entre les pompiers du SSIRMRCB et la MRC de Bécancour pour 2021 à 2025

M. Jean-Louis Bélisle se retire de la décision.

MM. Mario Lyonnais, Guy St-Pierre, Daniel Béliveau et Sébastien Demers ont étudié les demandes des pompiers. M. Demers présente les faits saillants :

- Prolongation de la période de probation de 90 à 180 jours
- Âge maximal pour être à l'emploi du SSIRMRCB est fixé à 70 ans

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

- Abolition du 20\$ de cotisation annuelle remis à l'association des pompiers qui font 36 heures de pratique dans l'année
- Ajout du congé férié du Vendredi saint
- Ajout d'un programme de récompense selon un nombre de points selon les heures en intervention et en pratique
- Grille salariale ajustée à 2% par année ou selon le % de la MRC de Bécancour
- Ajustement du taux bonifié du salaire minimum à 2.35 \$ pour ne pas qu'il soit plus élevé que les grades supérieurs lorsque le salaire minimum augmente.

M. Maurice Grimard demande quel montant peut représenter le programme de boni par année. M. Demers répond qu'il a estimé le coût à environ 2500\$ annuellement.

**RÉSOLUTION #2021-04-93
Adoption du protocole d'entente entre les pompiers du SSIRMRCB et la MRC de
Bécancour pour 2021-2025**

CONSIDÉRANT les explications reçues;

CONSIDÉRANT QUE le protocole est accepté tel quel;

CONSIDÉRANT QUE les salaires sont rétroactifs au 1^{er} janvier 2021;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le protocole d'entente entre les pompiers du SSIRMRCB et la MRC de Bécancour pour 2021-2025 soit accepté tel quel et que les salaires soient rétroactifs au 1^{er} janvier 2021.

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 2021-04-94

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (20h57).

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier